



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>29 voix Pour et 3 abstentions</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/46</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Approbation du compte de gestion – exercice 2025 Budget de la Ville

*Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck – Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard – BIRBA Louis-Philippe -MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick – Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal – SILBANDE Maryse- M. CASERUS Camille – Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line – Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) – M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre – Mmes ANGAMA Sarah – MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

*Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

*Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale -DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH – Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement – NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics- BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

*Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

*Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance – HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité- Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique – MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Madame Amalya BELLETERRE**, Responsable du Service de gestion comptable de CAP Nord Martinique, présente les résultats du **Compte de Gestion 2025 de la Ville**.

Elle souligne les grandes lignes et les résultats obtenus, puis termine en précisant la concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2025.

Les résultats sont les suivants :

Sections	Résultat de l'exercice	Montant en €	Résultat de la clôture	Montant en €
Section d'Investissement	excédentaire	2 537 923,66	déficitaire	3 708 628,25
Section de Fonctionnement	déficitaire	1 123 250,15	excédentaire	162 654,36

Entendu l'exposé de Madame Amalya BELLETERRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable de la commission Finances et Richesse Humaine en date du 16 avril 2026,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes établis par la Responsable du Service de gestion comptable de CAP Nord Martinique, pour l'année 2025,

**CONSIDERANT** que ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni de réserve de sa part sur la tenue des comptes,

**CONSIDERANT** la concordance existant entre les résultats du Compte de Gestion 2025 et ceux du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, par **29 voix pour** le Compte de Gestion 2025 de la Ville dont les écritures indiquées ci-dessus sont conformes au Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260513-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 13-05-2026



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>29 voix Pour et 3 abstentions</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/47</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Présentation des comptes de gestion exercice 2025 – budget annexe – Cimetière Lassalle

***Etaient présent-e-s :***

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck – Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard – BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick – Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal – SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille – Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line – Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) – M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre – Mmes ANGAMA Sarah – MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

***Etaient absent-e-s :***

GRANDIN Georges-Henry

***Invité-e-s présent -e-s :***

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH – Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement – NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics- BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

***Invité-e-s absent-e-s :***

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

***Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :***

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance – HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité- Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique – MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Madame Amalya BELLETERRE**, Responsable du Service de gestion comptable de CAP Nord Martinique, présente les résultats du **Compte de Gestion 2025 du Cimetière LASSALLE**.

Elle souligne les grandes lignes et les résultats obtenus, puis termine en précisant la concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif du Cimetière LASSALLE pour l'exercice 2025.

Les résultats sont les suivants :

Sections	Résultat de l'exercice	Montant en €	Résultat de la clôture	Montant en €
Section d'Investissement	nul	0,00	excédentaire	925 083,78
Section de Fonctionnement	nul	0,00	excédentaire	7 112,34

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Finances et Richesse Humaine en date du 16 avril 2026,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes établis par la Responsable du Service de gestion comptable de CAP Nord Martinique, pour l'année 2025,

**CONSIDERANT** que ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni de réserve de sa part sur la tenue des comptes,

**CONSIDERANT** la concordance existant entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif du Cimetière LASSALLE pour l'exercice 2025,

Entendu l'exposé de **Madame Amalya BELLETERRE**,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, par **29 voix Pour** le Compte de Gestion 2025 du Cimetière LASSALLE dont les écritures indiquées ci-dessus sont conformes au Compte Administratif du cimetière Lassalle pour l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260513-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 13-05-2026



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	29	02	02
Délibéré : 28 voix Pour et 3 abstentions			
Délégation : n° 2026-29.04/48			
Date de la convocation : 16 avril 2026			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Présentation des comptes administratifs exercice 2025 – budget de la Ville

*Etaient présent-e-s :*

Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

*Etaient absent-e-s :*

MM. AZEROT Bruno Nestor - GRANDIN Georges-Henry

*Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

*Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

*Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

Monsieur Jean-Baptiste ROTSEN expose ce qui suit :

VU les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider le vote du compte administratif,

VU la délibération n° 2025-09.04/33 du 09 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la Ville,

VU la délibération n° 2025-18.06/44 du 18 juin 2025, approuvant la décision modificative n°1 du budget 2025 de la Ville,

VU la délibération n° 2025-10.12/71 du 10 décembre 2025, approuvant la décision modificative n°2 du budget 2025 de la Ville,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances / Richesse Humaine en date du 16 avril 2026,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du compte administratif 2025 de la Ville,

CONSIDERANT que les membres ont pris connaissance de la présentation détaillée, chapitre par chapitre, du **Compte Administratif** recensant les opérations comptables de l'exercice 2025 et de la présentation de la Trésorière principale portant sur la conformité des résultats obtenus avec ceux du compte de gestion,

CONSIDERANT que monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à madame Séverine TERMON, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif,

Entendu l'exposé de monsieur Jean Baptiste ROTSEN

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, par **28 voix Pour** le Compte administratif 2025 de la Ville présenté comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale A	19 357 305,00	28 713 562,00	48 070 867,00
	Titres de recettes émis B	8 535 792,25	26 789 327,96	35 325 120,21
	Rattachements C		705 026,03	705 026,03
	Restes à réaliser D	9 071 606,35		9 071 606,35
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales E	19 357 305,00	28 713 562,00	48 070 867,00
	Mandats émis F	5 997 868,59	27 435 448,64	33 433 317,23
	Rattachements G		1 182 155,50	1 182 155,50
	Restes à réaliser H	4 769 403,03		4 769 403,03
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Excédent I=(B+C) - (F+G)	2 537 923,66		1 414 673,51
	Déficit J=(F+G) - (B+C)		1 123 250,15	
	Restes à réaliser			
	Excédent K=(D - H)	4 302 203,32		4 302 203,32
Déficit L=(H - D)			0,00	
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent M		1 285 904,51	4 960 647,40
	Déficit N	6 246 551,91		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Résultat cumulé			
	Excédent O=(I+K+M) - (J+L+N)	593 575,07	162 654,36	756 229,43
	Déficit R=(J+L+N) - (I+K+M)			

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET**  
(Hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de la clôture (4)=(1)-(2)+(3)
<b>Investissement</b>	- 6 246 551,91		2 537 923,66	-3 708 628,25
<b>Fonctionnement</b>	2 219 851,92	933 947,41	-1 123 250,15	162 654,36
<b>TOTAL</b>	- 4 026 699,99	933 947,41	1 414 673,51	-3 545 973,89

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026  
Le maire,



AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260513-3-BF

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 20-05-2026

Bruno Nestor AZEROT

## ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES contre 0

Pour 29

Abstention 3

Date de convocation : 16 avril 2026

Présenté par le Maire,

A sainte Marie, Le 29 avril 2026



Le Maire

Délibération par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Sainte Marie, Le 29 avril 2026

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception

En sous-préfecture, le

Et de la publication, le

A sainte Marie, Le

AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260513-3-BF

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 20-05-2026

# ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES contre 0

Pour 29

Abstention 3

Date de convocation : 16 avril 2026

Présenté par le Maire,

A sainte Marie, Le 29 avril 2026

Le Maire



Délibération par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Sainte Marie, Le 29 avril 2026

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception

En sous-préfecture, le

Et de la publication, le

A sainte Marie, Le

AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260513-5-BF

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 20-05-2026



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>29</b>	<b>02</b>	<b>02</b>
Délibéré : <b>28 voix Pour et 3 abstentions</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/49</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Présentation des comptes administratifs exercice 2025 – budget annexe – Cimetière Lassalle

#### *Etaient présent-e-s :*

Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse- M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

MM. AZEROT Bruno Nestor - GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics- BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité- Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

Monsieur Jean-Baptiste ROTSEN expose ce qui suit :

VU les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider le vote du compte administratif,

VU la délibération n° n° 2025-09.04/34 du 09 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Cimetière LASSALLE,

VU l'avis favorable de la commission Finances / Richesse Humaine en date du 16 avril 2026,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du compte administratif 2025 du cimetière Lassalle,

CONSIDERANT que les membres ont pris connaissance de la présentation détaillée, chapitre par chapitre, du **Compte Administratif** recensant les opérations comptables de l'exercice 2025 et de la présentation de la Responsable du Service de gestion comptable de CAP Nord Martinique portant sur la conformité des résultats obtenus avec ceux du compte de gestion,

CONSIDERANT que monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à madame Séverine TERMON, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif,

Entendu l'exposé de monsieur Jean Baptiste ROTSEN

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, par 28 voix Pour** le Compte administratif 2025 du cimetière LASSALLE présenté comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	A	954 220,28	44 875,89	999 096,17
	Titres de recettes émis	B	0,00	0,00	0,00
	Rattachements	C		0,00	0,00
	Restes à réaliser	D	0,00		0,00
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	E	954 220,28	44 875,89	999 096,17
	Mandats émis	F	0,00	0,00	0,00
	Rattachements	G		0,00	0,00
	Restes à réaliser	H	0,00		0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Excédent	$I=(B+C) - (F+G)$	0,00		0,00
	Déficit	$J=(F+G) - (B+C)$		0,00	
	Restes à réaliser				
	Excédent	$K=(D - H)$			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	M	925 083,78	7 112,34	932 196,12
	Déficit	N			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Résultat cumulé				
	Excédent	$O=(I+K+M) - (J+L+N)$	925 083,78	7 112,34	932 196,12
	Déficit	$R=(J+L+N) - (I+K+M)$			

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET**  
(Hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de la clôture (4)=(1)+(2)+(3)
<b>Investissement</b>	925 083,78		0,00	925 083,78
<b>Fonctionnement</b>	7 112,34		0,00	7 112,34
<b>TOTAL</b>	932 196,12	0,00	0,00	932 196,12

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026  
Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260513-5-BF

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 20-05-2026



# EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>29 voix Pour et 3 abstentions</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/50</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

#### OBJET : Affectation des résultats

#### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Monsieur Jean-Baptiste ROTSEN** explique à l'assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2025 fait apparaître :

- Un solde d'exécution (déficiaire) de la section d'Investissement de : **3 708 628,25€**
- Des restes à réaliser :
  - En dépenses pour un montant de : **4 769 403,03€**
  - En recettes pour un montant de : **9 071 606,35€**

L'excédent net de la section d'Investissement peut donc être estimé à : **593 575,07€**

Un résultat (excédentaire) de la section de Fonctionnement de : **162 654,36€**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau, pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, en report à nouveau, pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement.

Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : **0,00€**

Compte 002 - Excédents de fonctionnement report : **162 654,36€**

Entendu l'exposé de l'Adjoint délégué aux finances et, après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil Municipal**

**VU** le Code général des collectivités locales et notamment son article L.2311-1,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Ville,

**VU** la délibération n° 2026-29.04/48 en date du 29 avril 2026, relative à l'approbation du compte administratif 2025 du budget de la Ville,

**VU** l'avis favorable de la commission Finances / Richesse Humaine en date du 16 avril 2026,

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2025 pour le budget de la Ville,

**- ADOPTE par 29 voix pour**, l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement de l'exercice 2025, en report à nouveau, pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : **0,00€**

Compte 002 - Excédents de fonctionnement report : **162 654,36€**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026  
Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260513-4-AU

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 13-05-2026



# EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	30	02	01
Délibéré :		32 voix Pour	
Délégation :		n° 2026-29.04/51	
Date de la convocation :		16 avril 2026	
Secrétaire de séance :		Madame Chantal BAZAS-SILBANDE	

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

#### OBJET : Attribution de subvention aux établissements publics locaux

##### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ- KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

##### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

##### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

##### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

##### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

Monsieur Alexandre AL ZEIN expose ce qui suit :

Il s'agit pour le Conseil municipal de se prononcer sur les subventions à attribuer aux établissements publics locaux dans le cadre de leur fonctionnement et ce, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par la commission Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026.

Il est proposé d'arrêter les montants définitifs de subventions annuelles suivants :

Etablissements publics locaux	Montant de la subvention
CAISSE DES ECOLES	3 505 570,00 €
CCAS	739 510,00 €
<b>Total</b>	<b>4 245 080,00€</b>

L'enveloppe budgétaire de subventions de fonctionnement aux établissements publics locaux s'élève à **quatre millions deux cent quarante-cinq mille quatre-vingt euros (4 245 080,00€)**.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026;

**CONSIDERANT** que l'obtention de subventions est nécessaire aux établissements publics locaux pour leur fonctionnement ;

**DECIDE** par **32 voix pour**,

- **D'approuver** le principe d'aide au fonctionnement des établissements publics locaux, pour l'exercice 2026, comme suit :

Etablissements publics locaux	Montant de la subvention
CAISSE DES ECOLES	3 505 570,00 €
CCAS	739 510,00 €
Total	<b>4 245 080,00€</b>

**D'approuver** l'enveloppe budgétaire d'un montant de **quatre millions deux cent quarante-cinq mille quatre-vingt euros (4 245 080,00€)**.

- **D'attribuer** tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026  
Le maire,



Bruno Nestor AZEROT

AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260511-18-DE

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>23</b>	<b>01</b>	<b>09</b>
Délibéré : <b>24 voix Pour et 7 NPPV</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/52</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Attribution de subvention à l'association KAY NOU

#### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - MM. MOGADE Franck - BONIFACE Roger - BAJAL Gérard - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

Mmes MASSOLIN Josette Yolande - GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna - MM. BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - SILBANDE Maryse - ANGAMA Sarah - M. GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Monsieur Alexandre AL ZEIN** informe l'assemblée qu'il s'agit pour le Conseil municipal de se prononcer sur la subvention à attribuer à l'association **KAYNOU** dans le cadre de son fonctionnement et ce, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par la commission Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026 consécutivement à l'analyse des documents accompagnant ladite demande.

L'enveloppe budgétaire de subvention de fonctionnement de l'association s'élève à **cent quinze mille euros (115 000 euros)**.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Sainte-Marie et l'association **KAYNOU** pour l'année 2026 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Finance / Richesse humaine en date du 16 avril 2026;

**CONSIDERANT** que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour leur fonctionnement ;

**CONSIDERANT** que les membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet ne prennent pas part au vote,

**DECIDE** par **24 voix pour**,

- **D'approuver** le principe d'aide au fonctionnement de l'association **KAYNOU**, pour l'exercice 2026,
- **D'approuver** l'enveloppe budgétaire d'un montant de **cent quinze mille euros (115 000 €)**,
- **D'attribuer** tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte-Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>28</b>	<b>01</b>	<b>04</b>
Délibéré : <b>29 voix Pour et 2 NPPV</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/53</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-I0 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Attribution de subvention à la Maison du Bèlè – Kay Bèlè a

#### *Etaient présent-e-s :*

MM. AZEROT Bruno Nestor - ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mmes CHINAMA Calixte-Rosette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. BONIFACE Roger - BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

Mme TERMON Séverine - M. MOGADE Franck - Mme GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna - M. GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

Monsieur Alexandre AL ZEIN indique qu'il s'agit pour le Conseil municipal de se prononcer sur la subvention à attribuer à l'association MAISON DU BÈLÈ-KAY BELE A dans le cadre de son fonctionnement et ce, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par la commission Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026 consécutivement à l'analyse des documents accompagnant ladite demande.

L'enveloppe budgétaire de subvention de fonctionnement de ladite association s'élève à cent cinq mille euros (105 000 euros).

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

VU la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Sainte-Marie et l'association MAISON DU BÈLÈ-KAY BELE A pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026;

CONSIDERANT que l'obtention de l'aide exceptionnelle est nécessaire aux associations pour leur fonctionnement ;

CONSIDERANT que les membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet ne prennent pas part au vote ;

DECIDE par 29 voix pour,

- D'approuver le principe d'aide au fonctionnement de l'association MAISON DU BÈLÈ- KAY BELE A pour l'exercice 2026,
- D'approuver l'enveloppe budgétaire d'un montant de cent cinq mille euros (105 000 €),
- D'attribuer tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT

AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260511-16-DE

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026



# EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>25</b>	<b>02</b>	<b>06</b>
Délibéré : <b>27 voix Pour et 5 NPPV</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/54</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

#### OBJET : Attribution de subvention à l'association BEL ZWEL

##### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - MM. ROTSEN Jean Baptiste - BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mme BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

##### *Etaient absent-e-s :*

Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BATAILLE Daniel - Mmes BAZAS-SILBANDE Chantal - ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - M. GRANDIN Georges-Henry

##### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

##### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

##### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Monsieur Alexandre AL ZEIN** expose ce qui suit :

Il s'agit pour le Conseil municipal de se prononcer sur la subvention à attribuer à l'association **BÈL ZWÈL** et ce, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par la commission Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026 et consécutivement à l'analyse des documents accompagnant ladite demande.

L'enveloppe budgétaire de subvention de fonctionnement de ladite association s'élève à **quatre-vingt-un mille six cent euros** (81 600,00euros).

Après discussion, il est demandé aux membres du Conseil :

- D'approuver le principe d'aide au fonctionnement de l'association **BÈL ZWÈL** pour l'exercice 2026,
- D'approuver l'enveloppe budgétaire d'un montant de **quatre-vingt-un mille six cent euros** (81 600,00euros)
- D'attribuer tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Entendu l'exposé du rapporteur et, après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Sainte-Marie et l'association **BÈL ZWÈL** pour l'année 2026 ;

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'association **BÈL ZWÈL** adressée en mairie pour l'exercice 2026 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026 ;

**CONSIDERANT** que l'obtention de l'aide exceptionnelle est nécessaire aux associations pour leur fonctionnement ;

**CONSIDERANT** que les membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet ne prennent pas part au vote ;

**DECIDE** par **27 voix pour**,

- **D'approuver** le principe d'aide au fonctionnement de l'association **BÈL ZWÈL** pour l'exercice 2026,
- **D'approuver** l'enveloppe budgétaire d'un montant de **quatre-vingt-un mille six cent euros** (81 600,00euros),
- **D'attribuer** tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260511-15-DE

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré :		<b>32 voix pour</b>	
Délibération : n° 2026-29.04/55			
Date de la convocation : 16 avril 2026			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Attribution de subvention à l'association « LE PETIT ESSIMORNAIS »

#### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ -KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

Monsieur Alexandre AL ZEIN indique qu'il s'agit pour le Conseil municipal de se prononcer sur la subvention à attribuer à l'association « **LE PETIT ESSIMORNAIS** » dans le cadre de son fonctionnement et ce, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par la commission Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026 consécutivement à l'analyse des documents accompagnant ladite demande.

L'enveloppe budgétaire de subvention de fonctionnement de ladite association s'élève à **dix-huit mille deux cents euros (18 200 euros)**.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

VU la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Sainte-Marie et l'association « **LE PETIT ESSIMORNAIS** » pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026;

CONSIDERANT que l'obtention de l'aide exceptionnelle est nécessaire aux associations pour leur fonctionnement.

DECIDE par **32 voix pour**,

- **D'approuver** le principe d'aide au fonctionnement de l'association « **LE PETIT ESSIMORNAIS** » pour l'exercice 2026,

**D'approuver** l'enveloppe budgétaire d'un montant de **dix-huit mille deux cents euros (18 200 euros)**,

- **D'attribuer** tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré :		<b>32 voix pour</b>	
Délibération :		<b>n° 2026-29.04/56</b>	
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Attribution de subvention à l'association « CRECH'ENDO »

#### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaëlle, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Monsieur Alexandre AL ZEIN** indique qu'il s'agit pour le Conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention de l'association « **CRECH'ENDO** » dans le cadre de son fonctionnement et ce, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par la commission Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026 consécutivement à l'analyse des documents accompagnant ladite demande.

L'enveloppe budgétaire de subvention de fonctionnement de ladite association s'élève à **seize mille huit cents euros (16 800 euros)**.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Sainte-Marie et l'association « **CRECH'ENDO** » pour l'année 2026 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026;

**CONSIDERANT** que l'obtention de l'aide exceptionnelle est nécessaire aux associations pour leur fonctionnement.

**DECIDE** par **32 voix pour**,

- **D'approuver** le principe d'aide au fonctionnement de l'association « **CRECH'ENDO** » pour l'exercice 2026,
- **D'approuver** l'enveloppe budgétaire d'un montant de **seize mille huit cents euros (16 800 euros)**,
- **D'attribuer** tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**



# EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré :		<b>32 voix pour</b>	
Délégation : n° 2026-29.04/57			
Date de la convocation : 16 avril 2026			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

#### OBJET : Attribution de subvention à l'association « LE TI SAMARITAIN »

#### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Monsieur Alexandre AL ZEIN** indique qu'il s'agit pour le Conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention de l'association « **LE TI SAMARITAIN** » dans le cadre de son fonctionnement et ce, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par la commission Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026 consécutivement à l'analyse des documents accompagnant ladite demande.

L'enveloppe budgétaire de subvention de fonctionnement de ladite association s'élève à **cinq mille euros (5 000 €)**.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Sainte-Marie et l'association « **LE TI SAMARITAIN** » pour l'année 2026 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026;

**CONSIDERANT** que l'obtention de l'aide exceptionnelle est nécessaire aux associations pour leur fonctionnement.

**DECIDE** par **32 voix pour**,

- **D'approuver** le principe d'aide au fonctionnement de l'association « **LE TI SAMARITAIN** » pour l'exercice 2026,
- **D'approuver** l'enveloppe budgétaire d'un montant de **cinq mille euros (5 000 €)**,
- **D'attribuer** tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026  
Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**



# EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré :		<b>32 voix pour</b>	
Délégation : n° 2026-29.04/58			
Date de la convocation : 16 avril 2026			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

#### OBJET : Attribution de subventions à l'association « TI COCON, LES ILOTS»

##### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

##### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

##### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

##### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

##### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Monsieur Alexandre AL ZEIN** indique qu'il s'agit pour le Conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention de l'association « **TI COCON, LES ILOTS** » dans le cadre de son fonctionnement et ce, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par la commission Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026 consécutivement à l'analyse des documents accompagnant ladite demande.

L'enveloppe budgétaire de subvention de fonctionnement de ladite association s'élève à **quatre mille euros (4 000 €)**.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Sainte-Marie et l'association « **TI COCON, LES ILOTS** » pour l'année 2026 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026;

**CONSIDERANT** que l'obtention de l'aide exceptionnelle est nécessaire aux associations pour leur fonctionnement.

**DECIDE** par **32 voix pour**,

- **D'approuver** le principe d'aide au fonctionnement de l'association « **TI COCON, LES ILOTS** » pour l'exercice 2026,
- **D'approuver** l'enveloppe budgétaire d'un montant de **quatre mille euros (4 000 €)**,
- **D'attribuer** tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260511-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>29 voix Pour , 2 voix contre et 1 abstention</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/59</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Vote des taux des contributions directes locales

#### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaëlle, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Madame Josette MASSOLIN** informe l'assemblée que :

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et 1639 A,

**VU** la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale,

**VU** la délibération n° **2026-25.02/01** du Conseil Municipal en date du 25 février 2026 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

**VU** l'avis favorable de la commission Finances/Richesse Humaine en date du 16 avril 2026,

**CONSIDERANT** la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de reconduire le taux des taxes directes locales pour l'année 2026,

**DECIDE**, à l'unanimité

- **D'approuver** pour l'année 2026 le maintien des taux des contributions directes locales soit :

TAXES	TAUX VOTES EN 2025	TAUX VOTES EN 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.)	<b>50,54 %</b>	<b>50,54 %</b>
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.)	<b>19,04 %</b>	<b>19,04 %</b>
Taxe d'habitation (T.H.)	<b>29,16 %</b>	<b>29,16 %</b>

- **De donner** tout pouvoir à monsieur le maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260513-6-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 13-05-2026



COMMUNE : 228 SAINTE MARIE  
 ARRONDISSEMENT : 97 LA TRINITE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC CAP NORD MARTINIQUE

N° 1259 COM (1)

TAUX  
 FDL  
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	14 848 569	50,54	112,70	14 928 000	7 544 611	50,54	7 544 611
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	168 311	19,04	119,99	171 000	32 558	19,04	32 558
Taxe d'habitation (TH)	1 145 833	29,16	63,95	1 129 000	329 216	29,16	329 216
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	7 906 385		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)				Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026 (col.4 x col.2 x col.3) taux TH voté 2026)		
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		7 906 385

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Total des produits attendus
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
	Produit total souhaité			
	7 906 385	=		
	Produit total de référence (total colonne 5)			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			197 037	0	- 849 707	2 231 292	1 578 622

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	1 578 622	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	9 485 007
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	7 906 385	+		

A FORT DE FRANCE

Le 23 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 WILLY WILCZEK



Le 29 avril 2026  
 Pour la Commune,  
 Bruno Nestor AZEROT



FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	48 681	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	29 255	b. Par la loi	2 721 883	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	22 987	<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	20 424	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	75 690	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)	388 520	g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour recentrage THRS		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
c. Mayotte	>>>	b. Par la loi		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. TVA compensant la TH	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	1 129 000	b. TVA compensant la CVAE	0
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	1,294634
c. Locaux industriels		c. Correction des bases THRS	-25 661	d. Taux FB commune 2020	31,05
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV	>>>	e. Taux FB département 2020	19,49
		e. Correction des bases MTHRS	>>>		
<b>6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX</b>					
<b>6.1. TAUX PLAFONDS</b>					
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13	14	15	16
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	48,73	121,83	9,13	112,70
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	26,76	127,98	7,99	119,99
Taxe d'habitation (TH)	23,67	28,52	71,30	7,35	63,95
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...</b>					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>		Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>		19,69	
		>>>		19,85	
<b>6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>					
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :					
a. National >>>					
b. Communal >>>					
Taux maximum :					
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>					
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>					
<b>6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>					
a. Taux moyen départemental 19,69					
b. Taux maximum de la majoration >>>					



# ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES

contre 0

Pour 29

Abstention 3

Date de convocation : 16 avril 2026

Présenté par le Maire,

A sainte Marie, Le 29 avril 2026

Le Maire



Délibération par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Sainte Marie, Le 29 avril 2026

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception

En sous-préfecture, le

Et de la publication, le

A sainte Marie, Le

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260513-7-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 20-05-2026



# EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>29 voix Pour et 3 abstentions</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/60</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

#### OBJET : Examen et vote des budgets primitifs exercice 2026 – budget de la ville

*Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

*Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

*Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

*Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

*Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif,

VU la délibération n° 2022-14.12/74 du 14 décembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

VU la délibération n° 2026-25.02/01 du Conseil Municipal en date du 25 février 2026 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

VU l'avis de la commission Finances et Richesse Humaine en date du 16 avril 2026,

VU le projet de budget primitif 2026 présenté par monsieur **Jean Baptiste ROTSEN**, Adjoint délégué aux Finances,

**CONSIDERANT** qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,

**CONSIDERANT** que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable en dépenses et en recettes comme suit :

### Section de Fonctionnement : Recettes

Comptes	Libellés	Budget antérieur	Proposition nouvelle
013	Atténuation de charges	20 000,00	20 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	91 408,00	101 259,00
73	Impôts et taxes	12 158 198,00	12 816 970,00
731	Fiscalité locale	10 320 53,00	10 207 677,00
74	Dotations, participations	4 004 212,00	4 120 718,00
75	Autres produits de gestion courante	158 473 ,00	155 253,00
76	Produits financiers	1 000,49	1 500,64
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 285 904,51	162 654,36
<b>TOTAL</b>		<b>28 039 349,00</b>	<b>27 586 032,00</b>

### Section de Fonctionnement : Dépenses

Comptes	Libellés	Budget antérieur	Proposition nouvelle
011	Charges à caractère général	5 590 919,00	5 592 502,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 669 245,00	14 824 339,00
014	Atténuation de produits	849 708,00	849 708,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre les sections	787 184,16	857 831,31
65	Autres charges de gestion courante	6 079 082,00	5 292 780,00
66	Charges financières	45 211.25	130 143,95
67	Charges exceptionnelles	1999,59	23 999.74
023	Virement à la section d'investissement	16 000,00	14 728,00
<b>TOTAL</b>		<b>28 039 349,00</b>	<b>27 586 032,00</b>

**Section d'Investissement : Recettes**

Compte	Libellés	Budget antérieur	Report	Proposition nouvelle	Budget global
10	Dotations, fonds et réserves	1 927 695,48	0,00	920 790,12	920 790,12
13	Subventions d'investissement	11 417 941,36	9 071 606,35	993 526,22	10 065 132,57
16	Emprunts et dettes assimilés	4 000 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre les sections	787 184,16	0,00	857 831,31	857 831,31
041	Opérations patrimoniales	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	16 000,00	0,00	14 728,00	14 728,00
<b>TOTAL</b>		<b>19 298 821,00</b>	<b>9 071 606,35</b>	<b>6 436 875,65</b>	<b>15 508 482,00</b>

**Section d'Investissement : Dépenses**

Compte	Libellés	Budget antérieur	Report	Proposition nouvelle	Budget global
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	802 906,24	0,00	872 558,98	872 558,98
20	Immobilisations incorporelles	1 670 804,13	1 215 671,46	866 743,74	2 082 415,20
21	Immobilisations corporelles	2 612 600,99	422 316,17	1 373 515,00	1 795 831,17
23	Immobilisations en cours	6 506 142,73	3 131 415,40	2 598 003,00	5 729 418,40
27	Autres immobilisations financières	309 815,00	0,00	169 630,00	169 630,00
041	Opérations patrimoniales	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 246 551,91	0,00	3 708 628,25	3 708 628,25
<b>TOTAL</b>		<b>19 298 821,00</b>	<b>4 769 403,03</b>	<b>10 739 078,97</b>	<b>15 508 482,00</b>

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le **Budget primitif 2026 de la Ville** tel qu'il est présenté, s'équilibrant ainsi qu'il suit :

Section	Montant en €
Section investissement	<b>15 508 482,00</b>
Section fonctionnement	<b>27 586 032,00</b>
Total	<b>43 094 514,00</b>

- **DE DONNER** pouvoir à monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026  
Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260513-7-BF

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 20-05-2026

## ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES

contre 0

Pour 32

Abstention 0

Date de convocation : 16 avril 2026

Présenté par le Maire,

A sainte Marie, Le 29 avril 2026



Le Maire

Délibération par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Sainte Marie, Le 29 avril 2026

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception

En sous-préfecture, le

Et de la publication, le

A sainte Marie, Le

AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260513-8-BF

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 20-05-2026



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>32 voix Pour</b>			
Délibération : <b>n° 2026-29.04/61</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Examen et vote des budgets primitifs exercice 2026 – budget annexe Cimetière Lassalle

*Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck – Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger -Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard – BIRBA Louis-Philippe -MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick – Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal – SILBANDE Maryse- M. CASERUS Camille – Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line – Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) –M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre – Mmes ANGAMA Sarah – MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

*Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

*Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique- SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale -DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH – Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement – NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics- BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

*Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

*Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance – HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité- Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique – MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2311-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022-14.12/74 du 14 décembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

VU la délibération n° 2026-25.02/01 du Conseil Municipal en date du 25 février 2026 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

VU l'avis de la commission Finances et Richesse Humaine en date du 16 avril 2026,

VU le projet de budget primitif 2026 présenté par monsieur **Jean Baptiste ROTSEN**, Adjoint délégué aux Finances,

**CONSIDERANT** qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,

**CONSIDERANT** que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable en dépenses et en recettes comme suit :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité des voix exprimées

- **D'APPROUVER** le Budget annexe du Cimetière LASSALLE de l'exercice 2026 comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	DEPENSES	Budget Primitif de l'exercice précédent	Proposition nouvelle	Vote du conseil municipal
042	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)	29 136,50	29 136,50	29 136,50
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 739,33	15 739,39	15 739,39
004	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>44 875,89</b>	<b>44 875,89</b>	<b>44 875,89</b>

Art.	RECETTES	Budget Primitif de l'exercice précédent	Proposition nouvelle	Vote du conseil municipal
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTÉS	7 112,34	7 112,34	7 112,34
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	15 911,18	15 911,18	15 911,18
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
042	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)	21 852,37	21 852,37	21 852,37
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>44 875,89</b>	<b>44 875,89</b>	<b>44 875,89</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Art.	DEPENSES	Budget Primitif de l'exercice précédent	Proposition nouvelle	Vote du conseil municipal
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	0,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION	932 367,91	932 367,91	932 367,91
040	STOCKS DE MARCHANDISES	21 852,37	21 852,37	21 852,37
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>954 220,28</b>	<b>954 220,28</b>	<b>954 220,28</b>

Art.	RECETTES	Budget Primitif de l'exercice précédent	Proposition nouvelle	Vote du conseil municipal
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	925 083,78	925 083,78	925 083,78
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION	0,00	0,00	0,00
040	STOCKS DE MARCHANDISES	29 136,50	29 136,50	29 136,50
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>954 220,28</b>	<b>954 220,28</b>	<b>954 220,28</b>

- **D'ARRETER** le Budget annexe du Cimetière LASSALLE 2026 tel qu'il est présenté, s'équilibrant ainsi qu'il suit :

Section	Montant en €
Section investissement	<b>954 220,28</b>
Section fonctionnement	<b>44 875,89</b>
Total	<b>999 096,17</b>

- **DE DONNER** pouvoir à monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
 Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026  
 Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**



# EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré :		<b>32 voix Pour</b>	
Délégation :		<b>n° 2026-29.04/62</b>	
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

#### **OBJET : Autorisation donnée au maire pour la signature du marché d'installation, de location, d'entretien et de maintenance d'un module sanitaire doté d'un espace urinoirs**

#### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaëlle, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Monsieur Roger BONIFACE** précise que le site du Tombolo est une des attractions touristiques de la Ville de Sainte Marie. La municipalité souhaite que le site bénéficie des équipements adéquats. Aussi, il a été décidé d'installer un module sanitaire doté d'urinoirs.

Ce marché de services prendra la forme d'une location avec entretien et maintenance, pour une durée de 12 ans décomposée comme suit :

- 10 ans en tranche ferme ;
- 2 ans en tranche conditionnelle.

Ce marché a été estimé à 350 000,00 euros hors taxes.

La consultation a été lancée le 27 avril 2026 avec publication de l'avis d'appel public à concurrence dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics /Journal Officiel de l'Union Européenne, le journal d'annonces légales FRANCE-ANTILLES et le profil acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) .

La date limite de réception des offres est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2026. Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres attribuera le marché.

Il est donc demandé aux membres du Conseil :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le candidat retenu par la CAO ;
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil Municipal**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**DECIDE** à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché avec le candidat retenu par la CAO ;
- **D'ATTRIBUER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260511-10-DE

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>30 voix Pour et 2 abstentions</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/63</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Délégation au Maire en matière d'emprunts au titre de l'article L. 2122-22-3°

*Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ- KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck – Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger -Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard – BIRBA Louis-Philippe -MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick – Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal – SILBANDE Maryse- M. CASERUS Camille – Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line – Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*)–M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre – Mmes ANGAMA Sarah – MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

*Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

*Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale -DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH – Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement – NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics- BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

*Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

*Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance – HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité- Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique – MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Madame Séverine TERMON** indique que les collectivités recourent librement à l'emprunt et aux instruments financiers depuis les lois de décentralisation de 1982. Cette libération a toutefois eu pour conséquence de favoriser la diversification des produits proposés et de rendre l'emprunt plus complexe à gérer.

Depuis le milieu des années 90, une part croissante de l'endettement des collectivités territoriales a été contractée sous forme d'emprunts dits structurés (index non standard, par exemple, fondés sur l'inflation, les taux de change...) Ces produits ont permis à l'emprunteur, dans la plupart des cas, de bénéficier durant les premières années d'un taux bonifié par rapport au taux du marché, en contrepartie d'une prise de risque financier. La crise financière qui a affecté l'ensemble de l'économie mondiale a eu pour effet un renchérissement important des charges financières des collectivités ayant souscrit ce type de produits.

C'est dans ce sens que la circulaire interministérielle n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 rappelle l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales et l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier.

Elle a pour objet de préciser les pratiques recommandées et les produits qui semblent devoir être réservés aux collectivités les plus importantes et faire l'objet d'une information particulière des membres de l'assemblée délibérante.

En matière d'information de l'assemblée délibérante, la circulaire rappelle le champ et la durée de la délégation prise au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et évoque le contrôle de l'assemblée sur les actes effectués en son nom ; elle préconise également d'établir un rapport annuel sur la gestion de la dette.

La décision de recourir à l'emprunt relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Ainsi en application de l'article L.2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal délègue ses pouvoirs au maire, pour la durée du mandat, afin de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget primitif de chaque année et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

Vu la circulaire du 25 juin 2010 et la charte « de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales », il convient aujourd'hui de préciser les conditions de la délégation du conseil au maire pour recourir à l'emprunt.

Le conseil municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

- À la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :
- Encours de la dette actuelle : 5 453 628,03 €

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités.

Tableau des risques :

INDICES SOUS JACENTS		STRUCTURES	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple – taux variable simple – échange de taux fixe contre taux variable ou inversement – échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (unique) – taux variable simple plafonné (cap) ou encadré - (tunnel)
2	Indices inflation française ou écart entre ces indices	B	Barrière simple – pas d'effet levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structures

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget primitif, le maire reçoit délégation aux fins de contracter :

### **1- Des produits de financement**

La commune de Sainte Marie souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Le Conseil Municipal détermine le profil de sa dette comme suit :

- Les nouveaux financements respecteront les recommandations de la charte Gissler et se limiteront aux produits les plus simples et donc les moins risqués, en excluant les catégories 3 à 6 et C à F.
- Ils seront libellés en euros, avec possibilité de différé d'amortissement et/ou d'intérêts.
- Ces produits pourront être des emprunts classiques (taux fixe ou taux révisables ou variables sans structuration) et/ou des emprunts à barrière sur Euribor, des emprunts obligataires.
- Leur durée ne pourra excéder 40 ans.
- Les index de référence des contrats d'emprunt pourront être le T4M, le TAM, l'EONIA, le TMO, le TME, l'Euribor, le taux fixe, le livret A, le LEP.
- Des commissions ou primes pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

**Le Conseil Municipal** décide de donner délégation à Monsieur le Maire et de l'autoriser à :

- Lancer les consultations auprès de plusieurs établissements bancaires,
- Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à l'instant donné,
- Passer des ordres pour effectuer l'opération arrêtée ou à la résilier,
- Signer les contrats répondant aux conditions précitées,
- Définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- Procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation sans intégration de la soulte,
- Et notamment pour les réaménagements de dette, passer d'un taux variable à un taux fixe ou inversement,
- Modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement, de modifier la marge appliquée,
- Conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

### **2- Instruments de couverture**

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Sainte Marie pourrait être amenée à recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses de taux ou au contraire afin de bénéficier d'éventuelles baisses.

Les caractéristiques essentielles des contrats :

- Modifier un taux : contrat d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- Figurer un taux : contrat d'accord de taux futur (FRA)
- Garantir un taux : contrat de garantie d'un taux plafond (CAP) ou de plancher (FLOOR), d'un taux plafond et plancher (COLLAR).

Les opérations de couverture se feront sur les contrats d'emprunts constitutifs de stock de la dette ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur les exercices à venir et qui seront inscrits au budget primitif ou en décision modificative.

En toute hypothèse, les opérations de couverture seront toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne pourra excéder l'encours global de la dette de la commune.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- L'EONIA (Euro Overnight Index Average) et ses dérivés (T4M, TAM et TAG),
- L'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate),
- Le taux fixe,
- Le livret A, LEP.

Pour ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers.

Pour ce faire, le **Conseil Municipal** décide de donner délégation à Monsieur le Maire et de l'autoriser à :

- Lancer les consultations auprès de plusieurs établissements financiers,
- Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à l'instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- Passer des ordres pour effectuer l'opération arrêtée ou à la résilier,
- Signer les contrats répondant aux conditions précitées.

### **3- Produits de réaménagement de l'encours existant**

Dans un souci d'optimisation de sa gestion de dette, la commune de Sainte Marie pourrait être amenée à procéder au remboursement anticipé d'emprunts en cours ou à recourir à des produits de refinancement, en substitution des contrats existants ; ces produits porteront exclusivement sur des contrats classés 1 ou 2A, 1 ou 2B.

Les caractéristiques essentielles des contrats :

- Des emprunts obligataires,
- Des emprunts classiques à taux fixe ou taux variable, sans structuration,
- Et des barrières sur Euribor, sans effet de levier.

Le montant du prêt de refinancement ne pourra excéder le montant du capital restant dû augmenté des indemnités contractuelles. La durée des produits de refinancement n'excédera pas la durée résiduelle du contrat refinancé augmentée de 5 ans.

Le **Conseil Municipal** décide de donner délégation à Monsieur le Maire et de l'autoriser à recourir à des produits de refinancement dans les conditions ci-avant définies.

### **4- Information à l'assemblée délibérante sur les opérations réalisées en application de la délégation**

Le maire doit rendre compte, dans le cadre de sa délégation, chaque année (au moment du vote du compte administratif) des opérations qu'il a effectuées en matière de gestion de dette en présentant un bilan détaillé. Ce rapport viendra compléter les éléments figurant dans le budget, en particulier les annexes consacrées à la dette de la commune (répartition des emprunts par type de taux, par nature de dettes, remboursement anticipé...).

**Le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 2 abstentions,**

**DECIDE :**

- De donner délégation à Monsieur le Maire en matière d'emprunts, d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts et autres opérations, aux conditions exposées ci-dessus,

- De dire que cette délégation est valable pour la durée du mandat,
- De dire qu'il sera tenu informé des emprunts, des instruments de couverture et produits de financements contractés dans le cadre de cette délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Ces délégations consenties en application du 3° de l'article L.2122-22 du CGCT prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260511-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026



# EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>29</b>	<b>02</b>	<b>02</b>
Délibéré :		<b>31 voix pour</b>	
Délégation : n° 2026-29.04/64			
Date de la convocation : 16 avril 2026			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

#### OBJET : Prise en charge des frais de représentation du maire pour l'exercice 2026

#### *Etaient présent-e-s :*

Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ-KOUSSOU Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

MM. AZEROT Bruno Nestor - GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Madame Adelyne CASERUS-NAPOL** précise que l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation.

Ces indemnités qui constituent une allocation et non un remboursement au sens strict du terme, correspondent aux dépenses engagées par le maire et lui seul, en raison des réceptions et manifestations qu'il organise dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Cette enveloppe budgétaire dédiée a pour unique objet de permettre au Maire de défendre au mieux les intérêts et les dossiers de la Ville dans la cadre de ses déplacements en Martinique et en France hexagonale. Les subventions obtenues tant en 2025 qu'au cours des années antérieures sont un vrai indicateur de la réalité et des résultats de cette mission de représentation, de défense et de promotion des intérêts de la Ville de Sainte-Marie.

La forte augmentation du niveau de l'inflation au cours de ces derniers mois et le fait qu'un certain nombre de déplacements du Maire se déroulent dans l'Hexagone ont conduit la Commission Finances-RH à proposer de porter le montant des frais de représentation à **trois mille euros (3 000€)** pour l'année 2026.

Il est donc proposé au conseil, en l'absence de monsieur le maire qui devra laisser la séance au moment du vote, de statuer sur le principe même de l'attribution de ces indemnités pour l'exercice 2026, et ensuite, si le vote est favorable :

- Soit d'instaurer le versement d'une somme forfaitaire non subordonnée à la production de justificatifs des frais exposés à ce titre, sous réserve que ce forfait ne soit pas disproportionné par rapport aux frais que peut normalement impliquer une telle fonction ;
- Soit d'instituer une dotation permettant la prise en charge directe des frais par le maire et le remboursement des dépenses de représentation exposées et dûment justifiées.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article **L.2123-19** relatif aux indemnités de représentation du maire,

**VU** le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints établi au cours de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2026,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Finances / Richesse Humaine en date du 16 avril 2026,

**Considérant** que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le paiement de frais de représentation au maire correspondant aux dépenses engagées par le maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune,

**Considérant** que monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à **madame Séverine TERMON**, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour le vote de la prise en charge de ses frais de représentation pour l'exercice 2026.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**-APPROUVE, par 31 voix pour**, le principe de l'attribution d'une indemnité d'un montant de **3 000,00 €** à Monsieur le Maire pour ses frais de représentation **pour l'exercice 2026**,

**-APPROUVE, par 30 voix pour et 1 voix contre**, le versement d'une somme forfaitaire non subordonnée à la production de justificatifs des frais exposés à ce titre, sous réserve que ce forfait ne soit pas disproportionné par rapport aux frais que peut normalement impliquer une telle fonction .

**PRECISE**

- que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront versés dans la limite de cette enveloppe annuelle,
- que les crédits nécessaires au versement de ces frais seront inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026  
Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>32 voix Pour</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/65</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Mandat spécial au maire

#### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Madame Violaine DIAZ-KOUSSOU** explique à l'assemblée que notre collectivité est actuellement engagée dans plusieurs dossiers cruciaux auprès de divers ministères. Ces dossiers, d'une importance capitale pour l'avenir de notre commune, nécessitent une attention soutenue et des échanges directs avec les décideurs.

Monsieur le maire est convié aux Assises des associations des Petites Villes de France (APVF) qui se tiendront du *18 au 19 juin 2026 à Château-Thierry dans les Hauts-de-France.*

Au moment où le contexte budgétaire et financier des collectivités territoriales se durcit, les Assises de l'APVF seront aussi l'occasion pour les Maires de petites villes d'interroger et d'interpeller le gouvernement sur les relations financières entre l'État et les collectivités.

Il est important de souligner que cette mission revêt un caractère exceptionnel et ne s'inscrit pas dans les activités courantes de Monsieur le Maire. Par conséquent, elle nécessite un mandat spécial, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser monsieur le maire à se rendre aux Assises des associations des Petites Villes de France du 18 au 19 juin 2026 à Château-Thierry dans les Hauts-de-France.
- De donner mandat spécial au maire pour se rendre aux assises et défendre les intérêts de la collectivité samaritaine.
- D'autoriser la prise en charge directe des frais de mission (transport, hébergement) liés à ce déplacement.
- Autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment les articles L.2123-18, L.2123-18-1, R.2123-22-1 et R. 2123-22-2 ;

**Vu** la loi n°92-108 du 03 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

**Vu** la circulaire du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et au régime indemnitaire des élus locaux ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission Finances/Richesse humaine réunie le 16 avril 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** par 32 voix pour,

- **D'AUTORISER** monsieur le maire à se rendre aux Assises des associations des Petites Villes de France du 18 au 19 juin 2026 à Château-Thierry dans les Hauts de France.
- **DE DONNER** mandat spécial au maire pour se rendre aux assises et défendre les intérêts de la collectivité samaritaine.
- **D'AUTORISER** la prise en charge directe des frais de mission (transport, hébergement) liés à ce déplacement.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 30 avril 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260511-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026



# EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>32 voix Pour</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/66</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-I0 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

#### OBJET : Approbation du tableau des emplois communaux -arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2026

#### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe -MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse- M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) -M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique- SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale -DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics- BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité- Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Madame Sarah ANGAMA** expose qu'en application du décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010, le Conseil est amené à approuver le tableau des emplois communaux, tel qu'il se présente au 1er janvier 2026 dans la collectivité.

Ce document qui recense tous les grades occupés au sein des services municipaux par l'ensemble du personnel et qui détaille aussi les emplois et les effectifs nécessaires à la bonne et parfaite exécution de l'action communale, sera annexé à l'acte budgétaire pour l'exercice.

Il recense donc tous les postes à pourvoir au sein des différentes filières de la fonction publique territoriale, en regroupant l'ensemble des décisions successives de création de postes prises dans le temps par le conseil municipal, ainsi que la totalité des actes de recrutement opérés par l'édilité sur les postes ainsi créés, de même que celui des postes restant à pourvoir.

La répartition globale au **1er janvier 2026** est la suivante :

	Nombre de postes
Effectifs budgétaires autorisés	<b>476</b>
Effectifs pourvus	<b>296</b>
Effectifs non pourvus	<b>180</b>
Dont effectifs de temps non complet	<b>58</b>

La commission Finances/Richesse Humaine a émis un avis favorable en sa séance du 16 avril 2026.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

**VU** l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Finances / Richesse humaine en date du 16 avril 2026,

Entendu l'exposé de Madame Sarah ANGAMA,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

**DECIDE**,

- **D'APPROUVER** le tableau des emplois communaux arrêté au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260511-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026

## DE LA COMMUNE DE SAINTE MARIE (plus de 10 000 habitants)

Grade ou emplois	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	non pourvus	dont temps non complet
. Secrétaire général ou directeur général	A	1	1	0	0
. Secrétaire général adjoint ou directeur général adjoint	A	1	1	0	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
. Administrateur	A	0	0	0	0
. Attaché hors classe	A	1	1	0	0
. Attaché principal	A	2	1	1	0
. Attaché	A	7	3	4	0
. Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	1	2	0
. Rédacteur principal de 2ème classe	B	4	1	3	0
. Rédacteur	B	2	1	1	0
. Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	20	13	7	0
. Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	23	12	11	1
. Adjoint administratif	C	18	12	6	0
. Autres (préciser)	C	0	0	0	0
<b>Total (1)</b>		<b>82</b>	<b>47</b>	<b>35</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
. Directeur des services techniques	A	1	0	1	0
. Ingénieur hors classe	A	1	1	0	0
. Ingénieur Principal	A	2	0	2	0
. Ingénieur	A	0	0	0	0
. Technicien principal 1ère classe	B	3	3	0	0
. Technicien principal 2ème classe	B	1	1	0	0
. Technicien	B	3	1	2	0
. Agent de maîtrise principal	C	6	4	2	0
. Agent de maîtrise	C	16	15	1	0
. Adjoint technique principal de 1ère classe	C	9	5	4	0
. Adjoint technique principal de 2ème classe	C	39	22	17	0
. Adjoint technique	C	64	38	26	0
<b>Total (2)</b>		<b>145</b>	<b>90</b>	<b>55</b>	<b>0</b>
<b>POLICE MUNICIPALE</b>					
. Directeur de Police Municipale	A	0	0	0	0
. Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère Classe	B	1	1	0	0
. Chef de service de Police Municipale Principal de 2ème Classe	B	0	0	0	0
. Chef de service de Police Municipale	B	0	0	0	0
. Brigadier-chef principal	C	11	10	1	0
. Gardien-Brigadier	C	6	2	4	0
<b>Total (3)</b>		<b>18</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES</b>					
. Conservateur du patrimoine en chef	A	0	0	0	0
. Conservateur du patrimoine de 1ère classe	A	0	0	0	0
. Conservateur du patrimoine de 2ème classe	A	0	0	0	0
. Elève conservateur du patrimoine	A	0	0	0	0
. Conservateur de bibliothèques en chef	A	0	0	0	0
. Conservateur de bibliothèques de 1ère classe	A	0	0	0	0
. Conservateur de bibliothèques de 2ème classe	A	0	0	0	0

. Attaché de conservation	A	0	0	0	0
. Assistant qualifié de conservation hors classe	B	0	0	0	0
. Assistant qualifié de conservation de 1ère classe	B	0	0	0	0
. Assistant qualifié de conservation de 2ème classe	B	0	0	0	0
. Assistant de conservation hors classe	B	0	0	0	0
. Assistant de conservation de 1ère classe	B	0	0	0	0
. Assistant de conservation de 2ème classe	B	0	0	0	0
. Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	2	1	1	0
. Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	4	3	1	0
. Adjoint du patrimoine	C	4	1	3	0
<b>Total (4)</b>		<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
. Conseiller Principal des activités physiques et sportives	A	0	0	0	0
. Conseiller des activités physiques et sportives	A	0	0	0	0
. Educateur des A.P.S Principal de 1ère Classe	B	0	0	0	0
. Educateur des A.P.S Principal de 2eme Classe	B	1	1	0	0
. Educateur des A.P.S	B	1	0	1	0
. Opérateur Principal des activités physiques et sportives	C	1	1	0	0
. Opérateur qualifié des Activités Physiques et Sportives	C	0	0	0	0
. Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	0	0	0	0
<b>Total (5)</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
. Animateur principal de 1ère classe	B	3	3	0	0
. Animateur Principal de 2ème classe	B	2	0	2	0
. Animateur	B	3	0	3	0
. Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	8	6	2	0
. Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	22	14	8	0
. Adjoint d'Animation	C	43	33	10	17
<b>Total (6)</b>		<b>81</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>17</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
<b>Secteur Social</b>					
. Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	0	0	0	0
. Educateur de jeunes enfants	A	1	1	0	0
. Conseiller socio-éducatif	A	0	0	0	0
. Assistant socio-éducatif principal	B	0	0	0	0
. Assistant socio-éducatif	B	0	0	0	0
. Moniteur-Educateur	B	0	0	0	0
. Educateur Chef de jeunes enfants	B	0	0	0	0
. Educateur Principal de jeunes enfants	B	0	0	0	0
. Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	4	4	0	5
. Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	5	2	3	2
. Agent social principal de 1ère classe	C	0	0	0	0
. Agent social principal de 2ème classe	C	1	0	1	0
. Agent social de 1ère classe	C	0	0	0	0
. Agent social de 2ème classe	C	0	0	0	0
<b>Sous Total</b>	C	0	0	0	0
<b>Total (7)</b>	C	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>7</b>

<b>TOTAL GENERAL AGENTS TITULAIRES</b>					
<b>(1+2+3+4+5+6+7)</b>		<b>350</b>	<b>220</b>	<b>130</b>	<b>25</b>

**NON TITULAIRES**

Agents non titulaires	Filières	Cat	Effectifs Budgétaires autorisés	Effectifs pourvus	non pourvus	dont temps non complet
Chargés de mission/contractuel			12	12	0	1
Collaborateur de cabinet			1	0	1	0
Asem			27	8	19	15
Agent d'accompagnement à l'enfance			19	8	11	8
Adjoint technique			8	1	7	0
Saisonniers			10	3	7	0
CDI			43	42	1	9
Conseiller numérique			1	1	0	0
Adulte relais			2	1	1	0
Apprentis			3	0	3	0
<b>TOTAL AGENTS NON TITULAIRES</b>			<b>126</b>	<b>76</b>	<b>50</b>	<b>33</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>476</b>	<b>296</b>	<b>180</b>	<b>58</b>

AR-Préfecture de Martinique

Acte certifié exécutoire

972-219722287-20260511-5-DE

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026



# EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>30 voix Pour et 2 abstentions</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/67</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

#### OBJET : Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

#### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Monsieur Jean-Claude BOUDARD** indique que dans le cadre du bon fonctionnement de l'exécutif municipal et afin d'assurer un accompagnement efficace dans la mise en œuvre des orientations politiques, il est proposé de procéder au recrutement d'un collaborateur de cabinet.

Ce poste, régi par les dispositions applicables aux emplois de cabinet, a vocation à assister l'autorité territoriale dans la préparation, le suivi et la coordination des actions politiques et administratives. Il contribuera notamment à l'analyse des dossiers stratégiques, à la rédaction de notes et discours, ainsi qu'au suivi des projets prioritaires de la collectivité.

Conformément à la réglementation en vigueur et au regard de la strate démographique de la commune, le nombre de postes de collaborateurs de cabinet autorisé pour la ville est fixé à un (1).

Ce collaborateur de cabinet exercera ses fonctions dans un cadre de confiance étroite avec l'autorité territoriale. Il sera nommé par arrêté individuel pris par l'autorité territoriale, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment en ce qui concerne la nature des fonctions, les conditions d'emploi et de rémunération.

La commission Finances/Richesse Humaine a émis un avis favorable en sa séance du 16 avril 2026.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la création d'un emploi de collaborateur de cabinet ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à procéder à ce recrutement dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce recrutement.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**CONSIDERANT** le besoin de disposer de collaborateur de cabinet pour assister l'autorité territoriale dans la conduite des projets de la collectivité,

**CONSIDERANT** que le nombre d'habitants de la collectivité permet la création d'un emploi de collaborateur de cabinet,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE par 30 voix Pour et 2 abstentions,

- **D'APPROUVER** la création d'un emploi de collaborateur de cabinet ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à procéder à ce recrutement dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce recrutement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260511-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>32 voix Pour</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/68</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Démolition d'un bâti sur la parcelle A383 dans le cadre du déplacement du mini-centre équestre « Les Sabots dans le Sable »

*Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

*Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

*Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

*Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

*Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Surya, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Monsieur Franck MOGADE** informe l'assemblée que l'association « Les Sabots dans le Sable » a sollicité auprès de l'Agence des 50 pas géométriques une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour son mini-centre équestre. Actuellement, les installations de l'association sont situées sur la parcelle **A400**. Or, cette parcelle est classée en zone naturelle et en Zone de Menace Grave sur les Vies Humaines (ZMGVH), ce qui rend l'occupation actuelle irrégulière et dangereuse.

Afin de sécuriser l'activité et de se mettre en conformité avec les règles d'urbanisme, le centre équestre doit être déplacé sur les **parcelles A381, A382 et A383**. Lors d'une visite de terrain le 6 novembre 2025, il a été préconisé que la municipalité procède à la démolition d'une structure située sur la parcelle **A383** pour permettre l'aménagement des nouveaux boxes et du bureau de l'association.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la démolition du bâti édifié sur la parcelle **A383**,
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les travaux de démolition nécessaires,
- De valider la transmission de cette décision à l'Agence des 50 pas géométriques pour finaliser l'instruction de l'AOT de l'association,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire aux suites à donner à leur décision.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.421-4, R.421-27 à R.421-29,

**VU** le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 relatif aux autorisations d'urbanisme,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE par 32 voix pour,**

- **D'APPROUVER** la démolition du bâti édifié sur la parcelle **A383**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre les travaux de démolition nécessaires,
- **DE VALIDER** la transmission de cette décision à l'Agence des 50 pas géométriques pour finaliser l'instruction de l'AOT de l'association,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260511-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré :		<b>32 voix Pour</b>	
Délégation :			
<b>n° 2026-29.04/69</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-I0 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal à l'Office de Tourisme Communautaire de CAP Nord

*Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

*Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

*Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

*Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

*Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Madame Nora MARTINY** explique que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », a modifié la répartition des compétences entre les Collectivités territoriales et les Etablissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, notamment en matière de tourisme.

CAP Nord détient la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » depuis le 1er janvier 2017 et en a confié la mise en œuvre sur le territoire communautaire à une Société Publique Locale.

Le Conseil est donc invité à désigner un (1) de ses élus communautaires, pour représenter la Commune au sein du Comité de Direction Communautaire de cette société publique.

Après appel à candidature, seule la candidature de **madame Josette MASSOLIN** est proposée en qualité d'élu communautaire pour représenter la Commune au sein du Comité de Direction Communautaire de cette société publique.

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe »,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** l'article L.2121-21 du CGCT qui dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE par 32 voix pour,**

- **DE DESIGNER** madame Josette MASSOLIN en qualité d'élu communautaire pour représenter la Commune au sein du Comité de Direction Communautaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré :		<b>32 voix Pour</b>	
Délégation : n° 2026-29.04/70			
Date de la convocation : 16 avril 2026			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (la CLECT) de CAP Nord

*Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

*Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

*Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

*Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

*Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Monsieur Louis-Philippe BIRBA** indique qu'en application des dispositions de l'Article L.1609 nonies du Code Général des Impôts, le Conseil communautaire de CAP Nord, a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (la C.L.E.C.T), composée de 18 membres titulaires et de 18 membres suppléants, avec comme mission d'évaluer le montant total des charges et des ressources financières, qu'elle récupère d'une de ses communes membres.

Le Conseil désignera un (1) titulaire et son suppléant (1) parmi ses membres pour siéger au sein de cette Commission communautaire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du CGCT.

Après appel à candidature, seules les candidatures respectives de **Monsieur Jean-Baptiste ROTSEN** en qualité de titulaire et de **Monsieur Franck MOGADE** en qualité de suppléant sont proposées.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-33 ;

**VU** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**CONSIDERANT** l'article L.2121-21 du CGCT qui dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DE DESIGNER** monsieur **Jean-Baptiste ROTSEN** en qualité de membre titulaire ainsi que **monsieur Franck MOGADE** en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de CAP Nord ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,

 **Bruno Nestor AZEROT**



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré :		<b>32 voix Pour</b>	
Délibération : <b>n° 2026-29.04/71</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Adhésion à la démarche de mise en conformité au RGPD avec CAP Nord Martinique

*Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COOPPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

*Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

*Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

*Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

*Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryaana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Monsieur Christophe CEBAREC** indique que le Règlement Général sur la Protection des Données dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par les collectivités, dont le non-respect entraîne des sanctions. Ce texte vient également renforcer le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Le RGPD s'applique aux collectivités pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour leur propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations des communes en la matière, CAP Nord Martinique propose de les assister et de les accompagner en 3 étapes:

- 1-La désignation d'un délégué à la protection des données et l'établissement d'un plan d'actions de mise en conformité,
- 2-L'accompagnement à la mise en place de la réglementation relative au RGPD,
- 3-Le suivi permanent de la mise en conformité.

Les modalités financières des 2 premières phases du projet consistent en un paiement au prorata du temps consacré à l'ingénierie. Les montants seront calculés conformément à la grille des prix du prestataire et du service fait.

Les modalités administratives et financières de la 3ème étape (suivi) feront l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Communautaire.

Après approbation du plan d'actions en 3 phases et des modalités financières des 2 premières étapes par l'organe délibérant de CAP Nord le 27 juin 2024, il est donc demandé au Conseil :

- D'approuver l'adhésion à la démarche de mise en conformité du RGPD avec CAP Nord Martinique,
- D'approuver la convention de partenariat relative à l'opération « RGPD » annexée à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire aux suites à donner à leur décision.

**VU** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »),

**VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

**VU** le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°CC-10-2022/205 du 20 octobre 2022 approuvant le schéma de mutualisation 2022-2026,

**VU** la convention de partenariat relative à l'opération « Règlement Général de la Protection des Données » annexée à la présente,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE par 32 voix pour,**

- **D'APPROUVER** l'adhésion à la démarche de mise en conformité du RGPD avec CAP Nord Martinique,
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat relative à l'opération « RGPD » annexée à la présente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260513-9-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 13-05-2026



## CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'OPERATION « REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES »

### ENTRE

CAP Nord Martinique représentée par son Président, M. Bruno Nestor AZEROT, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°CC-07-2020/052 en date du 15/07/2020

### ET

La commune de Sainte-Marie représentée par sa 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme Séverine TERMON, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026, ci-après désignée « commune de Sainte-Marie »

- Vu le **Règlement (UE) 2016/679** du Parlement **européen** et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (**règlement** général sur la protection des données).
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-10-2022/205 du 20 octobre 2022 approuvant le schéma de mutualisation 2022-2026
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-06-2024/165 approuvant la démarche de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 approuvant l'adhésion à la démarche de mise en conformité du RGPD avec CAP Nord Martinique
- Considérant les actions 9 et 10 du schéma de mutualisation 2022-2026

### PREAMBULE

Entré en application le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE n°2016/679 du 27/04/2016) vise un ensemble de réglementations à la sécurité et à la protection des données personnelles dans l'union européenne, s'inscrit dans la continuité de la loi « Informatique et libertés » de 1978 et vient renforcer le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Cette loi tend à responsabiliser tous ceux qui traitent des données personnelles, entreprises et collectivités locales, dans le but notamment de limiter tous risques de cyberattaques.

« Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable » est une donnée personnelle.

Pour répondre aux besoins des communes, les actions 9 et 10, respectivement : désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) mutualisé et accompagnement à la mise en

place de la réglementation relative au RGPD ont été inscrites au schéma de mutualisation 2022-2026 (délibération n°CC-10-2022/205 du 20 octobre 2022).

Dans un contexte accru de cybercriminalité, le respect des obligations RGPD s'impose singulièrement pour les collectivités territoriales qui traitent des données personnelles dans leurs nombreuses compétences : état civil, élections, action sociale...

Le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne :

- De lourdes sanctions pénales et financières (pouvant aller jusqu'à 300 000€ et jusqu'à cinq ans d'emprisonnement) imposées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).
- Des demandes de dommages et intérêts par les administrés en cas de violation de leurs droits à la protection des données personnelles
- En cas de perte, de vol ou de destruction accidentelles de données ou de piratage, une moindre couverture des données. La récupération des données détruites représente un temps important et des dysfonctionnements durables avant le retour à une situation assainie. Les conséquences peuvent être préjudiciables pour les titulaires de ces données personnelles avec le risque d'usurpation d'identité notamment. Une violation de la sécurité des données personnelles peut avoir un impact négatif sur l'image de la collectivité et des conséquences sur ses activités, ses relations avec ses partenaires et ses administrés

La mise en œuvre de ces actions de mutualisation s'inscrit sur plusieurs étapes, dont :

- La création du groupe projet CAP Nord composé du pôle mutualisation et ingénierie de projets, de la direction des affaires juridiques et du contentieux, de la direction informatique, la direction du développement du numérique et le service achat de la direction de la commande publique, un ancien DPO agent de l'EPCI.
- L'envoi d'un questionnaire par mail à l'attention des 18 DGS des communes sur l'état des lieux général du RGPD et la communication de l'identité d'un référent au sein de chaque structure
- La tenue d'une réunion du groupe de travail le 8 décembre 2023 avec les référents communaux
- La réalisation du sourcing visant particulièrement à connaître les prix pratiqués et à identifier les seuils permettant le choix de la future consultation, le diagnostic ni la mise en conformité ne sauraient en effet être menés en interne
- L'organisation d'un séminaire de sensibilisation aux élus sur le RGPD et proposition d'un plan d'actions en 3 étapes, le 24 avril 2024.
- La présentation du plan d'actions en Conseil Communautaire du 27 juin 2024

Après approbation par le Conseil Communautaire du 27 juin 2024 du plan d'actions en 3 phases et les modalités financières des 2 premières phases, il convient que les communes formalisent leur engagement par l'adhésion et la signature d'une convention cadre de partenariat.

- La réunion avec les maires et élus communaux en date du 02 octobre 2024

Ci-après les 3 phases du projet RGPD, leurs modalités de mise en œuvre et financières :

### **Phase 1 :**

- o **La désignation d'un délégué à la protection des données ou DPO** : ce collaborateur, obligatoire pour tout établissement, permet d'afficher auprès de la CNIL une volonté de s'engager dans une démarche de mise en conformité. Le DPO-membre de l'équipe diligentée par le prestataire peut être mutualisé entre CAP Nord et les communes volontaires

- **Un audit-diagnostic de l'EPCI et de chaque collectivité + l'établissement d'un plan d'actions de mise en conformité** réalisé par le prestataire : consiste en la collecte de documents, de rencontres avec les services afin de déterminer le niveau de conformité actuel et l'écart avec ce qui est attendu, pour la sécurisation des données. Cet audit donnera lieu à l'établissement d'un plan d'actions de mise en conformité pour chacune des collectivités avec possibilité d'affiner des plans d'actions par directions, par métier.

Modalité de mise en œuvre : une équipe opérationnelle sera en lien régulier avec le DPO. Ces référents seront chargés dans cette phase de communiquer tout document nécessaire au DPO. Durée estimée : 6 mois

Modalités financières de la phase 1 : Paiement par les communes au prorata du temps consacré à l'ingénierie.

### **Phase 2 :**

- **Réalisation de la mise en conformité** conformément au plan d'actions défini de la phase 1
- **Mise à disposition d'un logiciel RGPD** pour chacune des entités, développé par l'entreprise qui réalise la mise en conformité

Modalités de mise en œuvre : le DPO accompagne les référents métiers et référents des directions pour la mise en conformité. Durée estimée : 24 à 36 mois

Modalités financières de la phase 2 : Paiement par les communes au prorata du temps consacré à l'ingénierie.

### **Phase 3 :**

**Suivi permanent de la mise en conformité** : Dès la réalisation de la mise en conformité, un suivi régulier sera nécessaire notamment en cas d'évolution réglementaire, d'ajout de nouvelles données, des évolutions des différents logiciels et pour alerter en cas de risque.

Modalités administratives :

Le suivi est réalisé par le DPO, qui peut être :

- a) Le même DPO des phases 1 et 2
- b) Un DPO mutualisé CNM / Communes, salarié du prestataire
- c) Un DPO mutualisé CNM / Communes, recruté par CAP Nord
- d) Un DPO interne à chaque collectivité

Le suivi par le DPO ne représente pas un temps complet. Il pourrait assurer le suivi de CAP Nord et de plusieurs autres communes. Il ne peut être rattaché hiérarchiquement à la direction informatique.

Modalités financières de la phase 3 :

Pour le cas de DPO externe (a et b), le remboursement s'effectuera au prorata

S'il s'agit du DPO interne mutualisé recruté par CAP Nord (c), les communes assureraient le remboursement des salaires au prorata du temps consacré à la mission.

Il est à noter que les modalités administratives et financières de la phase 3 feront l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Communautaire.

## **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - Objet**

La convention a pour objet de formaliser l'engagement des parties sur le projet « règlement général de protection des données » pour la mise en œuvre des phases 1 et 2 du plan d'actions voté en Conseil Communautaire du 27 juin 2024.

### **ARTICLE 2 – Axes stratégiques du partenariat**

#### 2.1 – Engagement politique

La réalisation des phases 1 et 2 s'appréhende par un portage politique fort qui assure une prise en compte des enjeux de la démarche RGPD durant le déroulement des phases 1 et 2 du plan d'actions.

#### 2.2 – Engagement financier

Les phases 1 et 2 se réaliseront en faisant appel à un prestataire missionné par CAP Nord Martinique pour son propre compte et celui des communes volontaires. Le paiement total sera réalisé par CAP Nord Martinique, qui se chargera de récupérer le montant dû par chacune des communes.

#### 2.3 – Engagement administratif

La mise en œuvre des phases 1 et 2 est conditionnée à plusieurs préalables administratifs :

- La désignation du responsable des traitements
- La désignation d'un responsable de la sécurité dûment habilité
- La désignation dans chaque entité d'un ou 2 référents principaux (titulaire et suppléant)
- La désignation de référents métiers et le cas échéant de référents par direction

### **ARTICLE 3 – Modalités technico-administratives**

#### 3.1 – Désignation de référents administratif et /ou technique

Les parties désignent chacune 1 ou 2 référents (administratif et/ou technique) en interne, personne ressource habilitée par son employeur qui sert d'interlocuteur principal. Il est membre du groupe de travail et apporte sa contribution au déroulement du projet.

La désignation de référents n'exclut pas la participation d'autres acteurs de la même structure sur le projet.

- La commune de Sainte-Marie désigne un référent : (GUITTEAUD Suryana, juriste, suryana.guitteaud@mairiedesaintemarie.fr)  
La commune de Sainte-Marie désigne un 2<sup>ème</sup> référent : (ALCAN Marc/technicien informatique/marc.alcan@mairiedesaintemarie.fr)
- CAP Nord Martinique désigne un référent : (nom/prénom/fonction/adresse mail)

#### 3.2 – Désignation d'un élu référent

L'exécutif de la collectivité et de l'EPCI désignera un élu pour le représenter dans le Comité de Pilotage et dans toute autre instance relative à ce projet.

## **ARTICLE 4 – Modalités financières**

La présente convention fige les modalités financières des phases 1 et 2 du projet, telles que définies dans le plan d'actions :

- Phase 1 : Paiement par les communes au prorata du temps consacré à l'ingénierie
- Phase 2 : Paiement par les communes au prorata du temps consacré à l'ingénierie

Le paiement s'effectuera dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande par la commune, sur la base des ordres de paiement accompagnés des justificatifs établis par CAP Nord Martinique.

Le montant sera calculé conformément à la grille des prix du prestataire et du service fait.

## **ARTICLE 5 – Engagements des parties**

### 5.1 - Engagements de CAP Nord Martinique

CAP Nord Martinique s'engage à :

- Recourir à prestataire pour la réalisation des phases 1 et 2 pour son propre compte et celui des communes signataires de la présente convention, par une procédure d'appel d'offres
- S'assurer d'une distinction claire des prix pour chacune des communes
- Facturer les communes pour les phases 1 et 2 réalisées par le prestataire, conformément à la grille des prix du prestataire et du service fait
- Mobiliser le groupe projet autant de fois que nécessaire

### 5.2 – Engagements de la commune

La Commune de Sainte-Marie s'engage à :

- Désigner un élu référent
- Désigner le responsable de la sécurité
- Désigner les référents métiers
- Mobiliser ses équipes administratives et techniques pour mettre en œuvre les phases 1 et 2 avec l'accompagnement du prestataire
- Suivre et contrôler les missions du prestataire relevant de sa commune
- Informer CAP Nord Martinique de toute difficulté éventuelle avec la mission du prestataire
- Viser le service fait
- S'acquitter du paiement de sa quote-part du prestataire

## **ARTICLE 6 – Durée de la convention**

La convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter de la signature, reconductible 1 fois pour la même période initiale, par décision expresse, 2 mois avant l'échéance de la période initiale.

## **ARTICLE 7 – Modifications de la convention**

Toute modification se fera par voie d'avenant, signé par les parties.

## ARTICLE 8 – Résiliation

La convention peut être résiliée dans les cas suivants :

La convention peut être résiliée de plein droit, en cas de non-respect des engagements des parties, après une mise en demeure restée infructueuse, de respecter leurs engagements.

La convention peut être résiliée d'un commun accord entre les parties à tout moment de son exécution, sans indemnité.

La résiliation peut intervenir pour chacune des parties, pour motif d'intérêt général, dans un délai d'un mois, sans indemnité.

## ARTICLE 9 – Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation et/ou sur l'exécution de la présente convention et de ses avenants, un accord amiable préalablement à toute solution contentieuse qui relèvera en première instance du seul Tribunal Administratif de Martinique.

Cette convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Marigot,  
Le 11 mai 2026

**CAP Nord Martinique**

**Commune de Sainte-Marie**

Le Président,

Bruno Nestor AZEROT



Pour le Maire empêché  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,

Séverine TERMON

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260513-9-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-05-2026

Publication le : 13-05-2026



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>30</b>	<b>02</b>	<b>01</b>
Délibéré : <b>32 voix Pour</b>			
Délégation : <b>n° 2026-29.04/72</b>			
Date de la convocation : <b>16 avril 2026</b>			
Secrétaire de séance : <b>Madame Chantal BAZAS-SILBANDE</b>			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-neuf avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-I0 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### OBJET : Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du Comité du Contrat Littoral Nord

#### *Etaient présent-e-s :*

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme MASSOLIN Josette Yolande - M. BONIFACE Roger - Mme GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (*procuration à M. Patrick BONIFACE*) - MM. BAJAL Gérard - BIRBA Louis-Philippe - MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - MILIA Laurent Richard - DRANE Guy Sylvestre - BONIFACE Patrick - Mmes DEFREL Monique - BAZAS-SILBANDE Chantal - SILBANDE Maryse - M. CASERUS Camille - Mmes NANCY Maguy - TELUSSON Line - Rose - GAILLARDON Yannick (*procuration à M. Alexandre AL ZEIN*) - M. CEBAREC Christophe - Mme CASERUS-NAPOL Adelyne - M. AL ZEIN Alexandre - Mmes ANGAMA Sarah - MARTINY Nora Marie - BOGUHE Marie-Ghislaine - M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme LORDINOT Marie - Frédérique

#### *Etaient absent-e-s :*

GRANDIN Georges-Henry

#### *Invité-e-s présent -e-s :*

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes AVENEL Inès, Responsable du Service Développement Economique - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - SOTER Christelle, Responsable du pôle Appui stratégique au développement - NARAYADOU Lyvia, Gestionnaire des marchés publics - BELLETERRE Amalya, Responsable du Service de Gestion Comptable de Cap Nord

#### *Invité-e-s absent-e-s :*

MM. - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports

#### *Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :*

Mmes YERRO Constance, Directrice démarche qualité - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire - BRIANTO Cindy, Directrice de la Jeunesse et de la Politique de la Ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - KILO Hubert, représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA

**Madame Calixte Rosette CHINAMA** informe l'assemblée que le territoire du Nord est concerné par un certain nombre de problématiques qui se présentent sous différentes formes selon notre position géographique (sur un bassin versant, en bordure littorale ou en mer). Les écosystèmes ne répondent plus à toutes leurs fonctions, ce qui impacte le bien-être et, parfois même, la santé humaine d'où la prise de conscience qui a émergé jusqu'à donner lieu à la mise en place d'actions.

La volonté d'instaurer une nouvelle démarche de contrat de milieux a été insufflée par diverses expériences passées sur l'ensemble du territoire de CAP Nord.

Les menaces qui pèsent sur le littoral du territoire sont nombreuses. Cela justifie pleinement l'élaboration d'un Contrat Littoral. Cet outil de gestion doit permettre de prendre en compte les problématiques majeures liées à l'eau sur un territoire pertinent et cohérent (une rivière ou une baie et son bassin versant) en impliquant l'ensemble des acteurs et des usagers de ce territoire.

Afin de poursuivre cet engagement et d'assurer un suivi optimal de la mise en œuvre de ce Contrat Littoral, il est demandé aux membres du Conseil de désigner un représentant élu titulaire et son suppléant ainsi qu'un représentant administratif.

Il est proposé au Conseil municipal la candidature de **monsieur Camille CASERUS** en qualité de membre titulaire ainsi que **monsieur Roger BONIFACE** en qualité de membre suppléant.

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** l'article L.2121-21 du CGCT qui dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE par 32 voix pour,**

- **DE DESIGNER monsieur Camille CASERUS** en qualité de membre titulaire ainsi que **monsieur Roger BONIFACE** en qualité de membre suppléant au sein du Comité du Contrat Littoral Nord;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 5 mai 2026

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**